

Formation aux conditions d'hygiène et de salubrité pour les professionnels appliquant les techniques du tatouage, du maquillage permanent, du perçage, du branding et du cutting

La Confédération HAIR BEAUTY TATTOO GUILD, en collaboration avec le Centre de Compétences Digitaal Handwerk, la Fédération des Artisans et la Chambre des Métiers, vous propose une formation de 3 jours (21h) suivant la loi du 24 mai 2018 sur les conditions d'hygiène et de salubrité relatives à la pratique des techniques de tatouage par effraction cutanée, du maquillage permanent, du perçage, du branding, cutting ainsi que du bronzage UV.

Objectifs de la formation : Connaître et appliquer les bonnes pratiques sanitaires des professionnels du tatouage, du maquillage permanent, du piercing, du branding et du cutting.

- Adopter une tenue professionnelle adaptée à la pratique de son activité
- Organiser et entretenir les locaux professionnels
- Organiser et entretenir son poste de travail
- Mettre en œuvre les procédures d'asepsie
- Stériliser et/ou désinfecter son matériel en fonction de sa nature et de son activité
- Adapter sa conduite aux risques encourus (AES, projection dans l'œil ou au visage, contact avec un produit chimique)
- Trier et éliminer les déchets (DASRI)
- Expliquer les processus de tatouage, de piercing et informer les clients sur les risques encourus

Les demandes d'inscriptions sont à l'envoyer à l'adresse formations@cdc-hbt.lu

Les sessions sont organisées en fonction du nombre de demandes reçues – un minimum de 7 personnes est requis.

Prix de la formation :

750€ HTVA pour membres de la fédération Beauty Hair Tattoo Guild Luxembourg

900€ HTVA pour non-membres